



SYNDICAT MIXTE ELLE – ISOLE – LAÏTA

**Marché Public de Services
Procédure Adaptée (Article 27 du décret 2016-360)**

***CONCEPTION ET REALISATION D'UN
DEMONSTRATEUR DES TECHNIQUES DE
REDUCTION DE LA VULNERABILITE FACE
AUX INONDATIONS POUR LE SMEIL
(Quimperlé-29)***

Règlement de la consultation

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte Ellé – Isole – Laïta
1 rue Andreï Sakharov – cs 20245
29 394 QUIMPERLE cedex

Contacts :

Pierre TIMMERMAN et Romain SUAUDEAU

Tél : 02.98.35.13.52 / 02.98.09.00.46

E.mail : pierre.timmerman@quimperle-co.bzh / romain.suaudeau@quimperle-co.bzh

Remise des offres : 11 décembre 2017

Heure limite de réception : 10h00

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché concerne une mission de prestation de services pour la conception et la réalisation d'un démonstrateur (ou showroom), qui prendra la forme d'une exposition itinérante portant sur les techniques existantes de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation d'entreprises est lancée sous la forme d'un marché unique, en procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, article 27.

Le pouvoir adjudicateur est le SYNDICAT MIXTE ELLE-ISOLE-LAITA (SMEIL), l'entreprise prestataire est l'opérateur économique.

Les opérateurs économiques candidats compléteront l'acte d'engagement joint au dossier et fourniront une note détaillée de présentation de la méthodologie proposée, accompagnée de la décomposition des prix global et forfaitaire (DPGF) de leur offre, dont ils reporteront les prix principaux dans l'acte d'engagement. Le pouvoir adjudicateur, après examen des offres, les classera en fonction des critères définis ci-après.

Le cas échéant, les réserves au cahier des charges devront être apportées par le candidat en annexe de l'acte d'engagement.

Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement administratif dans un délai global de 30 jours après réception de la facture.

Délai d'exécution

Se référer à l'art. 4 de l'acte d'engagement.

Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 - RETRAIT DU DCE ET DEPOT DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat.

Il sera à demander :

- soit par courrier postal ou par e-mail auprès du SMEIL à l'une des adresses suivantes : pierre.timmerman@quimperle-co.bzh / romain.suaudeau@quimperle-co.bzh
- soit à télécharger sur la plateforme internet de dématérialisation des marchés publics suivante :

<https://marches.megalisbretagne.org/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

(Taper « SMEIL » dans le moteur de recherche - il est recommandé de s'inscrire pour être prévenu en cas de modification du D.C.E)

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

LE DELAI DE VALIDITE DES OFFRES EST DE 90 JOURS A COMPTER DE LA DATE LIMITE FIXEE POUR LA REMISE DES OFFRES.

A – REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au 11 décembre 2017 à 10h00.

NOTE TRES IMPORTANTE : les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Ce n'est donc pas la date du cachet de la poste qui fait foi.

La remise des offres par voie électronique est recommandée, sur la plateforme de dématérialisation suivante :

<https://marches.megalisbretagne.org/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

En cas d'envoi postal, les plis contenant les offres (candidatures et offres proprement dites) seront envoyés en recommandé ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Ellé – Isole – Laïta
1 rue Andreï Sakharov – cs 20245
29 394 QUIMPERLE cedex

La remise des offres par messagerie électronique (e-mail) n'est pas autorisée.

B - PRESENTATION de L'OFFRE

Afin d'éviter toute ouverture accidentelle, l'enveloppe devra porter visiblement la formule :

« Offre pour la conception et la réalisation d'un démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité face aux inondations »
Marché public : **ne pas ouvrir** »

Cette enveloppe contiendra :

Situation juridique

- la lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent) avec, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;

Le formulaire DC1 est renseigné et signé par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. Il s'agit du seul document de la candidature qui doit être signé.

- une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 ou équivalent) ;

Le formulaire DC2 est complété par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. Il n'a pas à être signé puisque le candidat individuel ou tous les membres du groupement se sont engagés dans le DC1 sur son contenu.

Les candidats qui le souhaitent peuvent également utiliser le formulaire européen « DUME » (Document Unique de marché Européen) en application du Règlement d'exécution (UE) 2016/7 du 5 janvier 2016. Ce formulaire se remplit en ligne :

<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr>

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Capacité économique et financière

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent) ;

Capacité technique

- une liste des principaux services semblables à ceux demandés dans le présent marché et effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé et précisant la part du travail effectuée par les membres de l'équipe proposée ;

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution de services de même nature.

Offre

- l'acte d'engagement : ci-joint, à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'opérateur économique.

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), daté et signé. Les éventuelles réserves à ce cahier des charges sont à apporter en annexe de l'acte d'engagement.
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) établie et fournie par le candidat, justifiant du temps passé par thème et par phase.
- la proposition technique et organisationnelle sous forme de mémoire détaillé présentant :
 - la méthodologie proposée ;
 - les moyens humains et matériels qui seront mis à disposition ;
 - la coordination proposée avec le maître d'ouvrage ;
 - le planning de travail proposé pour l'ensemble de la mission.

C – ELIMINATION DES CANDIDATS – JUGEMENT DES OFFRES

Seront éliminés par le pouvoir adjudicateur :

- les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles 45 et 48 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article B ci-dessus. Conformément à l'article 55 du décret 2016-360, s'il manque des pièces dans le dossier de candidature, le candidat aura deux jours pour les faire parvenir par e-mail au service des marchés publics ;
- les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques suffisantes ;
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes ;
- les offres non-conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de la consultation.

Selon l'article 62 du Décret 2016-360, les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant et avec la pondération suivante :

1. La proposition technique : 80 % de la note

- Valeur intellectuelle et technique de la conception et réalisation proposée
- Compréhension des attentes du SMEIL
- Compétences de l'équipe proposée et moyens techniques du candidat
- Organisation de la mission et planning de réalisation

2. Le montant de l'offre financière : 20 % de la note.

Concernant le premier critère, le jugement se fera sur la proposition technique. Celle-ci doit être dans la mesure du possible CLAIRE et PRECISE.

Le critère prix sera apprécié au vu de ce qui est indiqué dans l'acte d'engagement et du tableau détaillé fourni par le candidat.

La notation du prix s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante :

Une note de 20 points sera affectée au moins disant.

La note pour les autres offres sera attribuée selon le rapport ci-après :

$$\text{Points attribués} = 20 \times [P / P_0]$$

P : prix de l'offre la plus basse

P₀ : prix de l'offre considérée.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (décomposition du prix globale et forfaitaire).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur la décomposition du prix, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ces documents seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut engager des négociations avec les 3 candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (par e-mail de préférence) à :

Syndicat Mixte Ellé – Isole – Laïta
1 rue Andreï Sakharov – cs 20245
29 394 QUIMPERLE cedex

Contacts :

Pierre TIMMERMAN et Romain SUAUDEAU

Tél : 02.98.35.13.52 / 02.98.09.00.46

E.mail : pierre.timmerman@quimperle-co.bzh / romain.suaudeau@quimperle-co.bzh